

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMISSION PERMANENTE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Séance du lundi 10 décembre 2018

Service de l'Assemblée

Extrait du procès-verbal des délibérations

Délibération n° 122018/386

AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL

Commune de Ville-aux-Bois

Décision du Conseil départemental au vu des propositions
de la Commission communale d'aménagement foncier

Mise à l'enquête publique du projet de périmètre et choix du mode d'aménagement

Date de convocation :
30/11/2018

Le lundi 10 décembre 2018 à 14h30,
la Commission permanente, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Philippe PICHÉRY.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 34**
présents : 27
votants : 30

Etaient présents : Monsieur Gérard ANCELIN, Monsieur Guy BERNIER, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Madame Danièle BOEGLIN, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Monsieur Christian BRANLE, Madame Catherine BREGEAUT, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Jean-Marie COUTORD, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Madame Bernadette GARNIER, Madame Solange GAUDY, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Nicolas JUILLET, Madame Hania KOUIDER-SAHED, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Arlette MASSIN, Madame Agnès MIGNOT, Madame Joëlle PESME, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHÉRY, Monsieur Jacky RAGUIN, Monsieur Jacques RIGAUD, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Véronique SAUBLET SAINT-MARS, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de la Commission permanente en exercice.

Excusé(s) : Monsieur Alain BALLAND, Monsieur Valéry DENIS, Madame Christine PATROIS, Monsieur Olivier RICHARD

**Excusé(s) ayant donné
procuration(s)** : Monsieur Marc BRET à Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Philippe DALLEMAGNE à Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Michelle LHUILLIER à Monsieur Didier LEPRINCE

La Commission permanente du Conseil départemental, agissant par délégation de l'assemblée départementale et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la demande du Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de Ville-aux-Bois en date du 15 octobre 2018 ;

Conformément aux dispositions de l'article L.121-14-I du Code rural et de la pêche maritime ;

Approuve le projet d'aménagement foncier agricole et forestier sur le territoire de la commune de Ville-aux-Bois défini par le périmètre figurant en annexe 1, correspondant à une superficie de 558 hectares et les prescriptions à respecter par l'opération, décrites en annexes 2 et 3.

Autorise M. le Président à procéder à l'enquête publique dans les conditions prévues aux articles L.123-1 et suivants du Code de l'environnement.

Le Président du Conseil Départemental de l'Aube

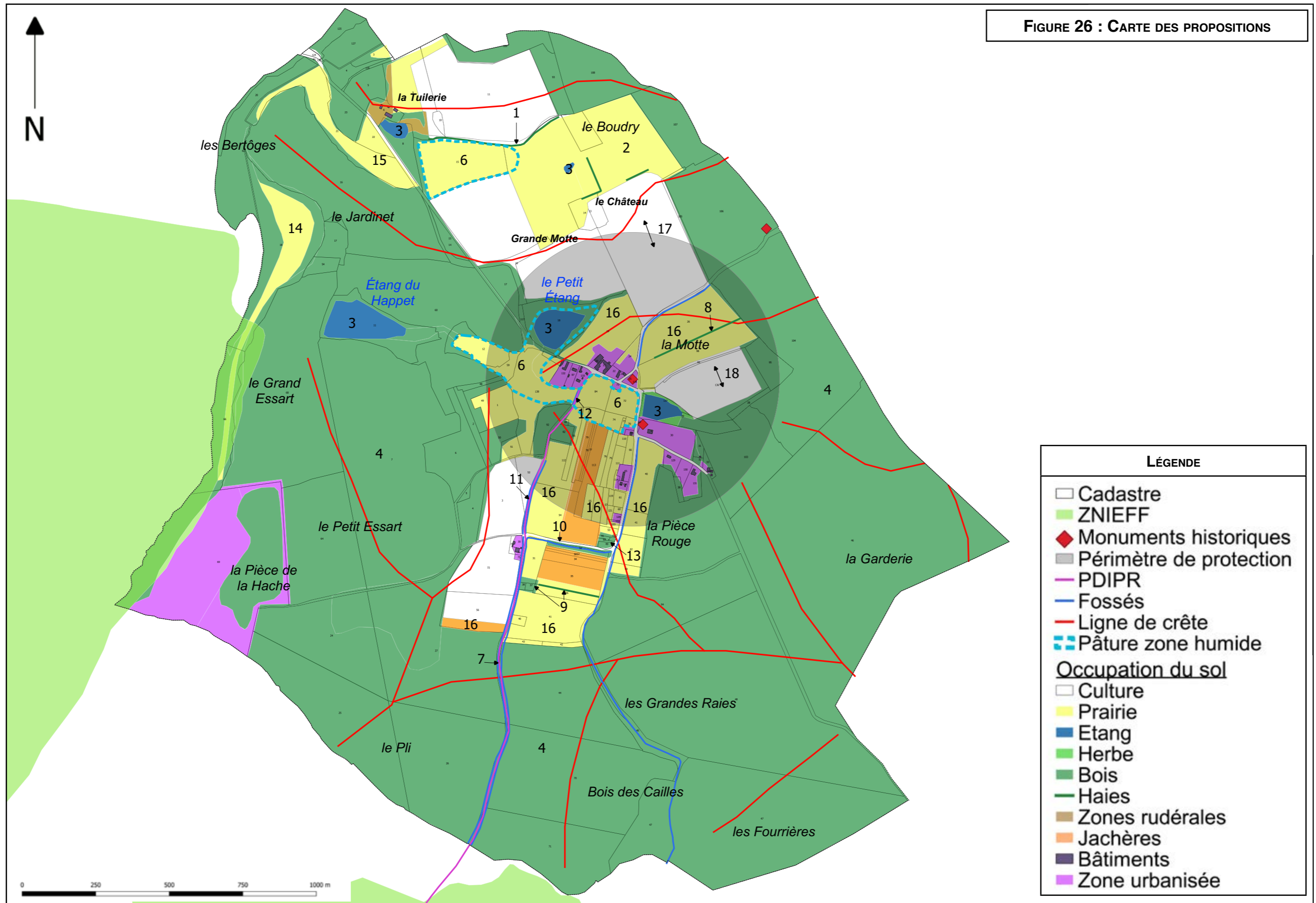


Philippe PICHERY

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 14/12/2018 à 15:21:26
Référence : 451f09de3a18a11e92a82566d338c5598e4310d3

Fait le 12/12/18

FIGURE 26 : CARTE DES PROPOSITIONS



Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Durable (SDAD), nous pouvons proposer les mesures suivantes illustrées sur Figure 26.

Numéro de proposition	Objet/ secteur de la proposition	Maintien	Intérêt de l'objet		
			Hydraulique	Milieu naturel	Patrimoine/ Paysage
1	Haie arboré	Nécessaire		X	X
2	Haie et pâture arborée	Nécessaire	X	X	X
3	Plans d'eau	Nécessaire	X	X	X
4	Boisement	Nécessaire		X	X
5	Stèle commémorative	Facultatif			X
6	Pâturage zone humide	Nécessaire	X		
7	Chemin PDIPR*	Nécessaire			X
8	Haie boisée	Utile		X	X
9	Haie et bosquet	Utile		X	X
10	Haie et fossé	Utile	X	X	X
11	Haie et fossé	Utile	X	X	X
12	Haie et fossé	Utile	X	X	X
13	Bois	Utile		X	X
14	Pâturage dans forêt **	Nécessaire		X	
15	Pâturage dans forêt **	Nécessaire		X	
16	Pâturage	Utile	X	X	X
17	Sens de culture	Utile	X		
18	Sens de culture	Utile	X		

* : Une modification peut être admise sous réserve du maintien de l'itinéraire et de son intérêt.

** : Maintien du milieu ouvert